



Boucherville, 19 septembre 2016

Destinataires : Président d'association de Hockey Mineur



## **Objet : Arbitre Conseil**

- Qu'est-ce qu'arbitre conseil?
  - Arbitre conseil est une nouvelle façon de développer les nouveaux officielles et officiels en les supervisant sur la glace en temps réel à l'aide d'un arbitre expérimenté et reconnu par le Comité Arbitre de la Région Richelieu.
- Quand l'arbitre conseil sera-t-il possible?
  - Arbitre conseil sera seulement permis lors des joutes hors-concours des divisions Novice, Atome et en certaines circonstances dans le Pee-wee simple lettre.
  - Au maximum de 20 parties avec arbitre conseil sera disputé autant que possible au nombre de huit (8) pour le Novice et l'Atome et quatre (4) pour le Pee-wee. Toutes ces parties devront se jouer avant le début de la saison régulière si possible.
- Qu'est-ce que le rôle de l'arbitre conseil?
  - L'arbitre conseil a comme rôle de superviser les nouveaux officielles et officiels sur la glace en leurs dictant des conseils tout au long de la partie au moment présent. En aucun temps l'arbitre conseil utilisera son sifflet autre que si la sécurité d'un joueur ou autre est compromise.
  - L'arbitre conseil a pour but de faire évoluer le nouveau en lui donnant trucs et astuces pour mieux se positionner sur la patinoire par rapport au jeu en améliorant sa lecture du jeu. De



plus, pour un nouvel arbitre le fait d'être encadrer sur la patinoire apporte un niveau de confiance plus élevé ce qui apporte un développement accru chez l'officiel.

- S'il y avait des conflits durant le match, l'arbitre conseil pourrait intervenir s'il juge par lui-même que l'intégrité de l'officielle ou l'officiel est atteinte.
- L'arbitre conseil devra en informer les entraîneurs de chaque équipe avant le début de la partie qu'il y aura un arbitre conseil. De plus, ce dernier devra porter un(1) brassard vert pour se distinguer des autres officielles ou officiels.

Il y aura une participation financière de la part du Comité Arbitre et de la Région Richelieu. L'association pourra se prévaloir de 20 parties sans frais. Pour les parties supplémentaires, l'association devra assumer la totalité des frais.

De plus, la région va appointer les arbitres pour 5 tournois d'envergure afin de d'évaluer d'autres arbitres pour la relève.

Veillez accepter nos plus sincères salutations,

Claude Frappier

Claude Frappier  
Arbitre en chef régional Hockey Richelieu